

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York*



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
 لدى الأمم المتحدة
 نيويورك

10^{ème} Sommet du Forum Global sur la Migration et le Développement

Espace Commun :

**« Mécanismes pour une migration sûre, ordonnée
et régulière »**

**Remarques conclusive de S.E. M. Omar Hilale
Ambassadeur, Représentant Permanent du Maroc
auprès des Nations Unies à New York**

Berlin, le 30 juin 2017

**Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Je me réjouis de m'adresser à vous, pour vous faire part des quelques remarques conclusives de la journée d'aujourd'hui, dédiée aux sessions de l'espace commun sur les « mécanismes pour une migration sûre, ordonnée et régulière ».

Les discussions de ce jour ont été animées et riches en idées pour une meilleure gestion de la question de la migration et un renforcement de la protection des migrants, en particulier les plus vulnérables parmi eux.

La vision commune qui se dégage de cette journée consiste en l'unanimité du message concernant la détermination collective de la communauté internationale de transformer la migration d'aujourd'hui en une migration du futur qui soit :

- sûre, pour garantir la sécurité et la protection des migrants ;
- ordonnée, pour s'assurer de sa gestion dans de bonnes conditions ;
- régulière, pour promouvoir le bien être du migrant et la jouissance de ses droits.

L'un des principaux éléments auquel la communauté internationale doit s'attaquer est la question de vulnérabilité des migrants, en particulier ceux qui sont en situation irrégulière. En effet :

- Dans leur pays d'origine, les migrants sont vulnérables aux facteurs qui les poussent à migrer, qu'il s'agisse d'une migration causée par les conflits internes et interétatiques, ainsi que l'instabilité politique, d'une migration liés à des raisons économiques, sociales ou à la quête d'un travail ou d'une vie meilleure, ou d'une migration comme réponse d'adaptation au stress climatique, qui conduit à des déplacements dus aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

- Dans les pays de transit, les migrants sont particulièrement vulnérables aux réseaux de trafic, ainsi qu'aux politiques de refoulement exercées par certains pays. Ils sont

également vulnérables en raison des limites d'accès aux services de base.

- Lorsqu'ils arrivent aux pays de destination, les migrants sont encore vulnérables, car ils font face à des multiples défis, notamment :

+ les difficultés d'intégration dans les sociétés d'accueil, la marginalisation et les actes de racismes et de xénophobie dont ils sont souvent victimes;

+ l'absence d'un accès systématiques aux services de bases, en particulier la santé, la justice, l'éducation, le soutien psychologique, etc. ;

+ les obstacles liés à la recherche d'un travail décent, bien rémunéré et dans des conditions conformes aux normes et standards internationaux –il faut le reconnaître, les migrants exercent généralement les travaux manuels et avec des salaires beaucoup plus bas que pour les nationaux- ;

+ les barrières culturelles, en particulier la langue qui rend la tâche d'intégration, de chercher un travail et d'accès aux services de base encore plus difficile, etc.

Les migrants sont doublement vulnérables lorsqu'ils appartiennent à d'autres groupes nécessitant une protection supplémentaire, notamment les enfants non-accompagnés, les femmes et les personnes handicapées. Ces catégories de migrants doivent bénéficier d'un traitement différent, qui prennent en compte leurs besoins et leur spécificité. Il s'agit en particulier de la question de la détention, qui ne doit pas être généralisée à tous les migrants.

**Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Garantir une migration sûre, ordonnée et régulière passe impérativement par une double approche s'impose :

- Une approche qui, d'un côté régularise la situation des migrants afin de leur garantir la protection nécessaire, tout en créant de nouvelles voies de migration régulière et sûre et en facilitant l'accès formel aux marchés de travail.

- De l'autre côté, cette approche doit lutter sévèrement contre les réseaux de trafics des personnes, notamment en renforçant la coopération régionale et internationale dans ce domaine.

Par ailleurs, il est indispensable de :

- limiter l'impact des facteurs de la migration qui pousse les personnes à se déplacer. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer les efforts pour la réalisation des Objectifs durables de l'agenda de développement 2030, à commencer par les plus urgents et atteignables rapidement. Ceci pourra réduire le besoin de migrer et encourager la fixation des personnes dans leurs pays d'origine.

- changer le discours sur la migration, en mettant en avant ses aspects positifs et la contribution des migrants à une société multiculturelle et prospère.

- encourager le retour des migrants de leur pays d'origine et leur réintégration dans leurs sociétés, notamment à travers l'investissement dans le maintien des liens avec les pays et les cultures d'origines, en particulier leurs langues maternelles.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Pour faire face à tous ces défis, le Pacte mondial sur la migration s'érige comme une opportunité historique qui permettra d'établir une vision globale et à long terme en matière de mobilité humaine.

L'objectif que nous aspirons à travers ce Pacte est de faciliter la mobilité humaine, en créant des possibilités de migration par des voies sûres, ordonnées et régulières et faisant en sorte que les migrants se déplacent par choix plutôt que par nécessité, et que la migration représente une force positive pour les individus, les sociétés et les Etats.

Le processus qui mène à ce Pacte est dans son étape la plus importante, à savoir la phase de la réflexion et de la collecte des données et des idées nécessaire à la rédaction de la première mouture de ce document.

Le Forum Global sur la Migration et le Développement a un rôle important à jouer dans ce contexte. D'abord, c'est le Forum qui regroupe tous les acteurs concernés par la question de la migration, qu'il s'agisse des Etats, des Organisation internationales et régionales, des membres la société civile, et même le secteur privé. Il s'agit également de l'une des plateformes qui dispose de la plus longue expérience dans le domaine de la migration et qui a établi des mécanismes de fonctionnement bien rodés. Enfin, le Forum traite d'un aspect parmi les plus important dans la gestion de la migration, à savoir le développement, qui demeure l'un des principaux facteurs liés à la question de la migration.

A cet égard, le Groupe de travail ad hoc mis en place par la coprésidence du Forum sur l'agenda de développement 2030 et le Pacte Mondial sur la Migration a effectué un excellent travail dans la préparation de la contribution du Forum au processus du Pacte. Le projet qui est préparée constitue une excellente base pour la consolidation de la version finale de cette contribution.

**Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Les messages forts retenus des 3 sessions parallèles et des 7 sessions de focus de ce matin rassurent doublement :

* Ils coïncident largement avec les objectifs ... dans le cadre préliminaire des négociations du Pacte Global sur la Migration.

* Ils soulèvent des questions légitimes et apportent des réponses réalistes et pratiques car issues du vécu sur le terrain et par les acteurs concernés eux-mêmes -gouvernements, société civile et secteur privé-.

Ces messages appellent les 9 observations suivantes :

1. Le Pacte ne sera pas un recueil de principes déjà agréés ou de bonnes pratiques, mais répondra aux réels défis de la mobilité dans un document, sans être contraignant, sera accepté par tous.

2. L'impératif de respecter les engagements souscrits en terme de protection des migrants et de contributions financières volontaires. Le Pacte doit refléter la concordance entre les engagements et les actes.

3. Le respect des droits de l'Homme est une exigence morale avant d'être politique, et ce en faveur de tous les migrants, indépendamment de leur statut régulier ou illégal.

4. La protection des enfants sera au cœur du Pacte. Les droits de l'enfant, sa vulnérabilité et sa spécificité seront consacrés avec force dans le corps du Pacte.

5. La responsabilité première des gouvernements dans la gestion du phénomène migratoire. Une importance particulière sera accordée au rôle de la société civile, le secteur privé, les Agences onusiennes et à la coopération régionale et internationale.

6. La différenciation entre le statut de réfugié et celui de migrant. L'arsenal juridique protégeant les réfugiés est plus développé, plus large et universel. Alors que le droit des migrants rencontre des difficultés dans son acceptation par tous les Etats.

7. Les mécanismes juridiques, réglementaires institutionnels et régionaux ont été largement discutés. Le FMMD est pionnier dans cette réflexion par rapport au processus du Pacte.

8. Le FMMD peut et doit contribuer largement au processus de négociation du Pacte : ses réalisations en terme de dialogue, de coopération et de réponses aux défis seront d'un apport crucial aux négociations.

9. Les pays africains sont présents en force au sein du FFMD. Leur niveau de participation est très élevé et leur contribution aux débats est substantielle. A l'opposé, leur participation au processus menant au Pacte est timide et partant préoccupante. L'Afrique se doit d'être mobilisée dans le processus onusien et ce, pour 3 raisons :

* Plus de 50% des migrants (environ 32 millions) sont africains ;

* Plus de 50 % de la migration africaine est interne au continent ;

* La quasi-majorité des victimes de la migration sont d'origine africaine et décèdent soit dans les déserts du continent, soit au fond de la méditerranée.

C'est pour toutes ces raisons que je lance un appel aux membres africains du FFMD pour sensibiliser leurs pays afin qu'ils accordent plus d'intérêt au processus menant au Pacte et y participent activement.

Je vous remercie pour votre attention.